Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_197-DE

DC_2026_197

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 63 Votants (dont 8 pouvoirs) : 71	L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 13/05/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_197-DE

DC_2026_197

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

- Destination Rennes et les Portes de Bretagne _ Convention relative à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement touristique 2026.

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2019_016 du Conseil d'agglomération du 25 janvier 2019, par laquelle Vitré Communauté a validé la stratégie intégrée de développement touristique définie par la Destination Rennes et les Portes de Bretagne ;
Vu la délibération n° 2022_064 du 07 avril 2022 relative à l'adoption du projet de territoire par le Conseil d'agglomération ;

Considérant que, depuis 2011 et l'entrée en vigueur de l'Acte 2 du Schéma Régional du Tourisme, le Conseil régional de Bretagne a fait de ses 10 destinations touristiques, ses espaces de coordination, de promotion et de déploiement de sa stratégie touristique régionale ;

Considérant que Vitré Communauté est l'une des structures copilotes identifiées par la Région Bretagne au sein de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne ;

Considérant que les élus du comité de pilotage de la Destination, dont Alexandra LEMERCIER, Vice présidente en charge du tourisme, est membre, ont approuvé un nouveau plan d'actions pour l'année 2026, qui s'articule principalement autour :
• du développement touristique avec trois thématiques prioritaires :
- le patrimoine médiéval (déjà prioritaire depuis 2019) ;
- le tourisme nautique et l'itinérance fluviale (déjà prioritaire depuis 2019) ;
- l'itinérance cyclable : nouvelle thématique qui remplace la création artistique contemporaine
• d'une stratégie marketing partagée aboutissant à la réalisation d'actions de communication communes ;

Considérant que la Région Bretagne a décidé de maintenir son soutien financier à l'ingénierie de la Destination pour l'année 2026 ;

Considérant que la Région Bretagne propose aux Destinations et à leurs acteurs majeurs d'inscrire les engagements réciproques dans un contrat de développement touristique ;

Considérant qu'en complément du concours financier régional, les territoires partenaires ont défini un budget prévisionnel commun selon la clé de répartition suivante :

- Pays de Rennes : 37%
- Vitré Communauté : 14% (soit un prévisionnel 2026 budgété à 5 362 euros)
- Roche aux Fées Communauté : 9%
- Fougères Agglomération : 16%
- Couesnon Marches de Bretagne : 6%
- Vallons de Haute Bretagne Communauté : 9 %
- Bretagne Poste de Loire Communauté : 9 %

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_197-DE

DC_2026_197

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que les territoires se répartissent la gestion administrative et financière des postes dédiés et des projets menés ;

Considérant que Vitré Communauté à la maîtrise d'ouvrage de la stratégie marketing partagée, du géocaching et du pilotage de la thématique Aventure médiévale pour un ETP de 0,5 ;

Il vous est proposé :
- De valider les termes de la convention Destination Rennes et les Portes de Bretagne ainsi que les annexes ci-jointes ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 71

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.